

Délibération n° 2017-292

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°4 RELATIF AU MARCHÉ N°1600027-LOT N°2 DE SERVICES DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 78
Présents : 56
Présents et représentés : 72
Votants : 72

Le mercredi 22 novembre 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 16/11/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2017-292

Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES
 Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU
 Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
 Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre MEUR
 M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Florence LORTON donne pouvoir à M. Rémi BETIN

Délibération n° 2017-292

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
 Mme. Bouchra LAQUES donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 M. Mustapha MARROUCHI donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
 Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA
 M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Pierre COSTI
 M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. Patrice GILBON
 Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DELAHAYE

Délibération n° 2017-292

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°4 RELATIF AU MARCHÉ N°1600027-LOT N°2 DE SERVICES DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/n° 718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

CONSIDERANT la création au 1^{er} janvier 2016 de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » couvrant un territoire de 27 communes ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération exerce aujourd'hui la compétence obligatoire de gestion des déchets sur le territoire et en particulier sur la commune de Chilly-Mazarin ;

CONSIDERANT que la commune de Chilly-Mazarin a notifié le 26 octobre 2011 à la société OTUS le marché n°1600027 de services de collecte des déchets ménagers et assimilés ;

CONSIDERANT le transfert du marché précité en application des dispositions de l'article L.5211-41-3 III du CGCT à la Communauté Paris-Saclay ;

CONSIDERANT l'avenant n°3 prolongeant, pour motif d'intérêt général, le marché jusqu'au 31 décembre 2017 ;

CONSIDERANT l'avis n°16-175603 publié au BOAMP le 9 décembre 2016 par lequel la Communauté Paris-Saclay a lancé un appel d'offres ouvert n°1600076 ayant pour objet la collecte séparative au porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés de huit (8) communes ;

CONSIDERANT que suite à cette, la société ESD a introduit un recours précontractuel visant à l'annulation de la procédure de passation ;

CONSIDERANT l'ordonnance du 10 avril 2017 enregistrée sous le n°1702062-13 par laquelle le Tribunal administratif de Versailles a annulé la procédure du marché n°1600076 ;

CONSIDERANT l'avis n°17-103404 publié au BOAMP le 21 juillet 2017 par lequel la Communauté Paris-Saclay a lancé un appel d'offres ouvert n°1700032 lot 1, pour la collecte séparative au porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménager et assimilés de quatre (4) communes, Verrières-le-Buisson, Wissous, Chilly-Mazarin et Massy ;

CONSIDERANT la décision n°2017-15 du 23 octobre 2017 portant déclaration sans suite du lot n°1 du marché n°1700032 pour motif d'intérêt général ;

Délibération n° 2017-292

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération n'est pas en mesure de renouveler le marché sur le territoire de la commune de Chilly-Mazarin avant le 31 décembre 2017 compte tenu du délai nécessaire pour mener une procédure d'appel d'offre ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public de collecte des déchets sur le territoire et de poursuivre les marchés en cours dans l'attente du lancement et de l'achèvement de la nouvelle procédure d'appel d'offres ;

CONSIDERANT qu'il convient de prolonger, par voie d'avenant, le marché pour une durée de 3 mois renouvelable 1 fois, pour tenir compte des délais nécessaires à la préparation du nouveau marché et à l'achèvement de la nouvelle procédure ;

CONSIDERANT que l'échéance de l'exécution du marché (période de reconduction comprise) est fixée au 30 juin 2017 ;

CONSIDERANT la décision favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 13 novembre 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4, ci-annexé, au lot n°2 du marché n°1600027 de services de collecte des déchets sur la commune de Chilly-Mazarin, prorogeant de trois mois, renouvelable une fois, ce marché pour motif d'intérêt général ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
3. Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 22 novembre 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (72 VOIX)

Délibération n° 2017-292

72 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2017 M 22 - mc 122383 - DE

Date AR Préfecture :

29. M. 2017